

Compte rendu du second comité de pilotage du site Natura 2000

« Plateau de Rochebonne » - La Rochelle - Mercredi 13 octobre 2010

(la liste des présents est jointe en annexe)

Le préfet maritime introduit la séance en rappelant que le site du Plateau de Rochebonne est le premier site au-delà des 12 milles pour lequel l'élaboration du document d'objectifs est lancée.

Le bureau d'étude Créocéan, qui a été retenu pour réaliser la cartographie des habitats sur cette zone dans le cadre de l'appel d'offres engagé par l'Agence des aires marines protégées portant sur la cartographie des habitats des sites Natura 2000, présentera la méthodologie qui sera employée et les campagnes qui ont déjà été réalisées.

Il précise que le chargé de mission sera prochainement recruté par un jury composé de représentants du comité national des pêches et des élevages marins mais également de représentants de l'Etat. L'opérateur garde la prééminence dans le choix du candidat car celui-ci sera son employé. Cependant, les représentants de l'Etat pourront user d'un droit de veto lors de ce recrutement le cas échéant.

Il rappelle que les délais pour réaliser le document d'objectifs sont serrés (20 mois), même si le site est plus restreint que d'autres sites Natura 2000 marins. L'opérateur pourra d'ailleurs proposer une extension du site, qui sera soumise au comité de pilotage.

M. Dachicourt, Président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM), a rappelé que ce projet tient beaucoup à cœur des professionnels.

Mme Perrine Ducloy (chargée de mission au CNPMEM) à l'issue de cette introduction, présente la démarche de l'opérateur (présentation jointe en annexe), en insistant notamment sur les points suivants :

- La démarche d'élaboration du document d'objectif (DOCOB) est basée sur la concertation,
- Trois groupes de travail différents auront pour but de débattre des éléments concrets à introduire dans le DOCOB, alors que le COPIL doit valider les différents éléments. Si la participation au COPIL est limitée aux membres listés dans l'arrêté préfectoral de désignation, la participation aux groupes de travail est ouverte à tous, qu'ils soient membres ou non du copil.
- Un chargé de mission sera embauché pendant 20 mois pour animer la réflexion.

Elle clôt sa présentation en indiquant que la démarche consistant à agréger les connaissances empiriques aux études commandées sur le site par l'AAMP et réalisées par CREOCEAN, n'a pas été retenue.

M. Sébastien Chauvet, du CLPMEM de l'île d'Yeu intervient pour dire qu'il trouve dommage de ne pas mettre à contribution les observations tout au long de l'année des personnes travaillant sur le site du plateau de Rochebonne.

Mme Fanny Brivoal, chargée de mission au comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Pays-de-la-Loire tient à ajouter au débat l'expérience du chargé de mission du site plateau du Four, pour lequel le CRPMEM est opérateur et qui pourrait servir ici. En effet, ce chargé de mission a élaboré une méthode participative d'associations de l'ensemble des membres du comité de pilotage mais aussi des usagers du site pour récupérer des observations empiriques, tout en couplant cette démarche avec la nécessité d'un inventaire conduit par des scientifiques.

Mme Chevrier, chargée de mission à la direction régionale de l'aménagement, du logement et de l'environnement (DREAL) de Poitou-Charentes précise que le bureau d'étude CREOCEAN a été retenu par l'agence des aires marines protégées (AAMP), dans le cadre d'un marché national, pour réaliser la cartographie des habitats dans ce secteur ainsi que celle des habitats d'espèces. A ce titre, la réalisation du diagnostic écologique se base sur l'acquisition de données selon des stratégies d'échantillonnage et des protocoles scientifiques permettant de répondre aux attentes européennes.

Dans ce cadre, l'acquisition de données par les usagers du site peut apparaître comme redondante à cette étape de l'élaboration du document d'objectifs en matière d'acquisition de données et leur analyse est particulièrement délicate. En revanche, elle précise que les données existantes seront prises en compte et qu'il serait intéressant de réfléchir lors de la définition des actions à l'implication future et à la mobilisation des connaissances empiriques suite à la mise en place de protocoles adaptés et de documents d'information sur la détermination d'espèces.

M. le préfet maritime intervient pour arbitrer ces échanges en partageant les propos de Mme Chevrier sur l'importance de ne pas créer de redondance et de ne pas laisser le chargé de mission perdre du temps en se lançant dans une démarche parallèle d'acquisitions de données en définitive déjà récoltées par ailleurs.

En revanche soulignant l'importance de la participation des acteurs à l'élaboration de la connaissance générale du site tant du point de vue des espèces rencontrées que des usages déployés, il demande à ce que les membres du comités de pilotage et les membres des groupes de travail, puissent apporter librement leurs contributions dans ces domaines, en compléments des études menées. Il retient pour exemple l'intervention du représentant des plongeurs lors du premier comité de pilotage du 22 avril dernier, demandant, au vu de ses connaissances, la prise en compte de la partie Sud Ouest du site du Plateau de Rochebonne, qui est aussi, au vu des plongées effectuées, un secteur particulièrement riche et homogène *a priori* avec le secteur désigné au Nord-Est.

A l'issue de ces premiers échanges, **M. Philippe Guibert, du bureau d'études Créocéan**, présente les premiers résultats des études menées sur le site du « Plateau de Rochebonne ». Il précise que ces travaux ont été réalisés dans le cadre du marché national de réalisation de l'état initial des sites Natura 2000 dont est chargé l'AAMP par l'administration centrale. Le site Natura 2000 du plateau de Rochebonne fait partie du lot n°2 de l'appel d'offres qui porte sur tous les sites Natura 2000 au large des côtes charentaises et l'Estuaire de la Gironde. Il présente également la carte du site d'étude.

M. Marion, chef du service nature, eau, sites et paysages, de la DREAL Poitou-Charentes, précise que sur la carte présentée, le site Natura 2000 désigné au titre de la directive « Habitat », initialement (premier site Pertuis-Gironde) s'étend bien jusqu'à la côte.

M. Guibert du bureau d'étude indique que la mission a démarré en juin 2010 et que la synthèse des connaissances existantes est en cours de réalisation. En complément de cette synthèse, des investigations sur le terrain sont programmées, avec une échéance du rendu de ces études pour juin 2012. Il ajoute que le site plateau de Rochebonne a été désigné comme site prioritaire en matière d'acquisition de connaissance dans le cadre de l'appel d'offres et qu'à cet effet, des campagnes à la mer ont d'ores et déjà été réalisées.

Les campagnes menées sont décrites dans la présentation aux participants (jointe en annexe). Elles portent sur la reconnaissance géophysique des fonds marins du site (campagne sonar), la description des habitats rocheux (plongées et ROV) et meubles (bennes). Une campagne à l'aide d'un robot sous-marin (R.O.V) a été réalisée au mois d'août dernier avec douze stations d'échantillonnage et relevés par vidéo sur des fonds de quinze à soixante mètres. Les données recueillies sont en cours de traitement. L'intérêt de cette exploration est de mieux connaître la nature des fonds grâce à ces observations. Il est prévu également de réaliser quinze plongées au total par des profondeurs de huit à cinquante mètres. La finalisation du premier rapport scientifique pour ces plongées réalisées par le laboratoire bio-littoral est prévue pour le mois de mai 2011, le bilan des investigations étant prévu pour le mois de mars. Ces plongées vont permettre de caractériser les habitats rocheux.

Enfin, au début du mois de septembre, des levées biophysiques sur le secteur ont été réalisées à l'aide d'un suivi par transects espacés de 400 mètres.

Une première carte bathymétrique du site précise va donc pouvoir être élaborée.

Parallèlement, lors de ces campagnes, un observateur de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) a réalisé 142 observations durant une mission d'une journée.

Ensuite, des échantillonnages bio-sédimentaires vont être réalisés durant une période de deux jours avec le navire «Cote de la Manche» au moyen de prélèvements par benne sur douze à quinze stations et des traits de drague Rallier du Baty avec des personnes du laboratoire LIENS de l'université de la Rochelle.

M Guibert de Créocéan, clôt son exposé sur les conditions de mer sont particulièrement difficiles sur ce site ce qui justifiera peut-être le report des autres travaux prévus début 2011.

Il expose ensuite les éléments de calendrier (cf. présentation jointe) en soulignant que l'état des lieux scientifiques et le recueil des données socio-économiques engendrent toujours des difficultés. C'est la raison pour laquelle la société Créocéan est preneuse des informations sur le site «Plateau de Rochebonne» dont effectivement les usagers seraient détenteurs.

Le préfet maritime invite donc les membres du comité de pilotage et les membres des groupes de travail à fournir leurs données notamment pour que le travail du chargé de mission, au final, ne soit pas pénalisé. Le chargé de mission devra veiller lui aussi à être vigilant sur ce point afin de combler ce déficit de connaissance sur le site.

Le préfet maritime explique que l'opérateur au vu des études et des diagnostics peut proposer parmi les actions du document d'objectifs l'extension du site avec un périmètre plus large. Cela ne sera toutefois qu'une proposition mais qui pourrait permettre de prendre en compte des éléments importants qui ne le seraient pas actuellement en termes d'habitat ou d'espèces. *(NB : la définition des périmètres se fait sur des critères scientifiques).*

Mme Chevrier de la DREAL Poitou-Charentes déclare que le cahier des charges précisait que les investigations devaient porter sur le site et ses alentours immédiats. En l'occurrence, des plongées sont prévues sur tous les hauts fonds du site dont ce secteur Sud-ouest et notamment la Congrée.

M. Léauté, de l'Ifremer, demande pourquoi les espèces halieutiques classiques n'ont pas été étudiées.

CREOCEAN explique en lien avec **Mme Chevrier** que la directive « Habitats » ne liste qu'un certain nombre d'habitats et d'espèces qui permettent de justifier la désignation d'un site au titre du réseau Natura 2000 et que seuls ceux-ci sont étudiés en priorité. Cependant, les interactions sur le milieu sont également examinées.

Mme Chevrier répond aussi à la question de la nécessité de faire se dérouler les études sur deux ans, afin de prendre en compte au minimum les aspects liés à la fluctuation des espèces en fonction des saisons voire des années. Elle expose le fait que ces éléments sont pris en compte et que, pour la directive « Oiseaux », un programme d'acquisition des connaissances impliquant un suivi des oiseaux à partir des navires de service public des douanes est mis en place depuis de nombreuses années.

M. le préfet maritime rappelle que les directives ne concernent qu'un certain nombre d'habitats ou d'espèces mais qu'il est nécessaire, dans le cadre des études diligentées, d'avoir une analyse aussi complète que possible des biotopes qui les hébergent.

Le préfet maritime intervient à nouveau sur la question du périmètre du site et le fait que tout le plateau n'y est pas incorporé. Il précise que l'Etat a retenu des échantillons d'espaces naturels particuliers. Tout n'est pas à classer. La demande de l'Union européenne est de classer des sites représentatifs des différents habitats, y compris des habitats où sont présentes les espèces listées, avec des surfaces suffisamment importantes par site pour créer un réseau européen cohérent.

La solution de tout désigner en mer territoriale et en zone économique exclusive est une solution en apparence satisfaisante. Cependant, dans les faits, il convient de rester pragmatique. Dans la démarche Natura 2000 telle que voulue par l'UE, il s'agit de protéger un réseau de sites cohérents tout en y expérimentant de meilleures pratiques pour ultérieurement les transposer à l'ensemble des eaux placées sous la juridiction ou la souveraineté de la France. L'enjeu de Natura 2000 c'est donc aussi de savoir faire changer les pratiques en contrôlant l'effectivité de ces changements.

Le préfet maritime prend l'exemple de la sécurité individuelle en mer des plaisanciers et des pêcheurs professionnels. Le port du VFI est à faire rentrer dans les pratiques. Mais, il est impossible de se lancer dans un dispositif de verbalisation systématique. Aussi, les phases de démonstration et d'expérimentation, comme les opérations de sensibilisation lors des journées « sécurité mer » sont des outils tout aussi utiles que le seul recours au volet répressif. Enfin, sur le découpage du site, il indique que tout n'est pas figé.

M. Marion précise que le découpage géométrique des sites permet de les rendre plus facilement identifiables en mer pour les navires. C'est une question de lisibilité.

M. le préfet maritime indique que cela pourrait être une solution. Il explique par ailleurs que les sites Natura 2000 ne sont pas des réserves intégrales et que dès lors, l'homme ne sera pas supprimé ni toutes les activités. Certes, certaines activités devront être adaptées pour mieux préserver le milieu mais toutes les activités ne seront pas interdites. C'est la même chose pour les parcs naturels marins. Par exemple, le projet de parc naturel marin d'Arcachon est un espace naturel préservé mais pas vidé des habitants. Il faut faire des efforts en matière de préservation tout en intégrant les activités humaines. Certaines activités devront cesser au besoin, mais normalement la plupart des activités moyennant des adaptations devraient pouvoir être poursuivies.

M. David Bénateau, pêcheur de l'île d'Yeu déclare qu'en quinze ans de pratiques de pêche dans ce secteur, il n'a pas vu de mammifères marins sur le plateau de Rochebonne proprement dit sur le trajet entre le continent et la côte parfois mais pas sur le plateau.

Le représentant du CRMM précise que le grand dauphin et certaines espèces de requins sont surtout présentes en périphérie du plateau.

Mme Chevrier indique que les données du MNHN, basée sur l'analyse de campagne de terrain menées de 1976 à 2002 à différentes périodes de l'année montre que le périmètre actuel se superpose à la zone de forte concentration du Grand dauphin. Elle précise également que lors du séminaire tenu à Galway par la Commission européenne, le réseau des sites Natura 2000 présenté par la France a été jugé représentatif à l'exception de quelques lacunes, notamment dues à des insuffisances de données comme par exemple sur le marsouin commun.

Le préfet maritime estime que les données doivent aussi prendre en considération la saisonnalité et que la principale difficulté des données marines est de parvenir à obtenir une série statistique suffisante.

Mme Ducloy précise que CREOCEAN va procéder à une compilation des données existantes sur les mammifères marins. Elle demande si le bureau d'études compte procéder à la compilation de ces données.

CREOCEAN indique que des laboratoires ont déjà effectivement un certain nombre d'informations.

Le préfet maritime invite à vérifier que lors des groupes de travail, les données disponibles détenues par l'ensemble des acteurs soient effectivement prises en compte dans la mesure du possible par CREOCEAN qui lui même devra donner l'ensemble de ces informations à l'opérateur et à son chargé de mission.

A la demande du préfet maritime, **Mme Ducloy** présente ensuite le calendrier de démarrage du travail du chargé de mission :

- Début novembre : recrutement du chargé de mission.
- Les réunions des groupes de travail débuteront en janvier après l'élaboration du site internet. Les réunions des groupes de travail «usages» et «patrimoine naturel» vont s'étaler sur près d'une année.
- En septembre 2011, lorsque le diagnostics seront finalisés par le chargé de mission pour le volet socio-économiques et par le travail de CREOCEAN pour le volet écologique, il y a aura alors, le croisement des enjeux de conservation et des effets favorables et moins favorables des activités humaines afin de définir les objectifs de développement durable et les grandes lignes d'actions envisagés pour ce site.
- En 2012, il sera procédé à la rédaction de la charte comme des propositions de mesures de gestion.

Le rythme des réunions sera d'environ trois réunions par groupe thématique puis une réunion globale pour mettre en perspective les diagnostics suivis de quatre réunions du groupe de travail « gestion ».

- Un rapport intermédiaire sera élaboré pour l'automne 2011 et un autre rapport au printemps 2012, avec une remise du DOCOB pour août 2012.

Ce calendrier est toutefois susceptible d'être décalé en fonction de la disponibilité du chargé de mission qui sera recruté et de la signature de la convention entre l'Etat et le CNPMMEM.

A l'issue de cette présentation du déroulement du travail des groupes et du calendrier d'élaboration du DOCOB par l'opérateur, le préfet maritime indique que la prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra en février/mars 2011, avant les élections cantonales en fonction de l'avancée des travaux. La convocation sera adressée sous forme électronique comme le compte rendu de ce comité de pilotage.

M. Chauvet, représentant du CLPMMEM de l'Ile d'Yeu demande à ce que les réunions se fassent le matin afin de prendre en compte les contraintes de transports.

Mme Ducloy précise que tous les documents seront adressés par courrier électronique.

Mme Singer de la préfecture de Charente Maritime mentionne cependant la taille des boites. Attention aux tailles des boites mails, données à prendre en compte pour être certain de l'arrivée des courriels et des pièces jointes dans de bonnes conditions.

Mme Ducloy indique que pour satisfaire cette demande, les documents ne seront pas envoyés par courrier électronique mais téléchargeables sur le site Internet du site. Un message d'alerte sera toutefois adressé pour informer les membres de la mise à disposition d'un nouveau document sur le site, d'où la nécessité d'obtenir toutes les adresses électroniques des membres du comité de pilotage.

Le préfet maritime clôt la séance du comité de pilotage sur cette dernière précision.

Le préfet maritime de l'Atlantique

Anne-François de SAINT SALVY

